

## 25 août 2020

Statut collégial du Conseil municipal de Saint-Amand-les-Eaux (SAE) en vertu de l'article 109 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'administration territoriale de la République (L. n° 78-753) et de l'article 109 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'administration territoriale de la République (L. n° 78-753).

### Ordre du jour

Statut Collégial "SAE" - Statut collégial municipal qui a été adopté en vertu de l'art. 109.

## 1. QUÉLQUE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Présence des membres du conseil municipal :

- M. Jean-François LEBLANC, élu au 1<sup>er</sup> tour
- M. Jean-François LEBLANC, élu au 2<sup>e</sup> tour
- M. Jean-François LEBLANC, élu au 3<sup>e</sup> tour
- M. Jean-François LEBLANC, élu au 4<sup>e</sup> tour
- M. Jean-François LEBLANC, élu au 5<sup>e</sup> tour

En l'absence de :

- M. Jean-François LEBLANC, élu au 1<sup>er</sup> tour

Il n'y a pas eu de séance publique de délibération du conseil municipal en vertu de l'article 109 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'administration territoriale de la République (L. n° 78-753).

## 2. ORDRE DU JOUR

21. Adoption de l'ordre du jour

### Statut Collégial "SAE" - Statut collégial municipal

Statut collégial municipal qui a été adopté en vertu de l'article 109 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'administration territoriale de la République (L. n° 78-753).

en vertu de l'art. 109.

22. 23. 24.

## ORDRE DU JOUR

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES MOTIONS

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance n° 10
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance n° 10 en vertu de l'art. 109 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'administration territoriale de la République (L. n° 78-753)
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour de la séance n° 10 en vertu de l'art. 109 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à l'administration territoriale de la République (L. n° 78-753)

### 2. QUESTIONS ET RÉPONSES

- 2.1. Questions des citoyens à l'ordre du jour

### 3. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET DÉLIBÉRATIONS

### 4. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ

### 5. LES FÉLICITÉS DE QUÉLQUE

